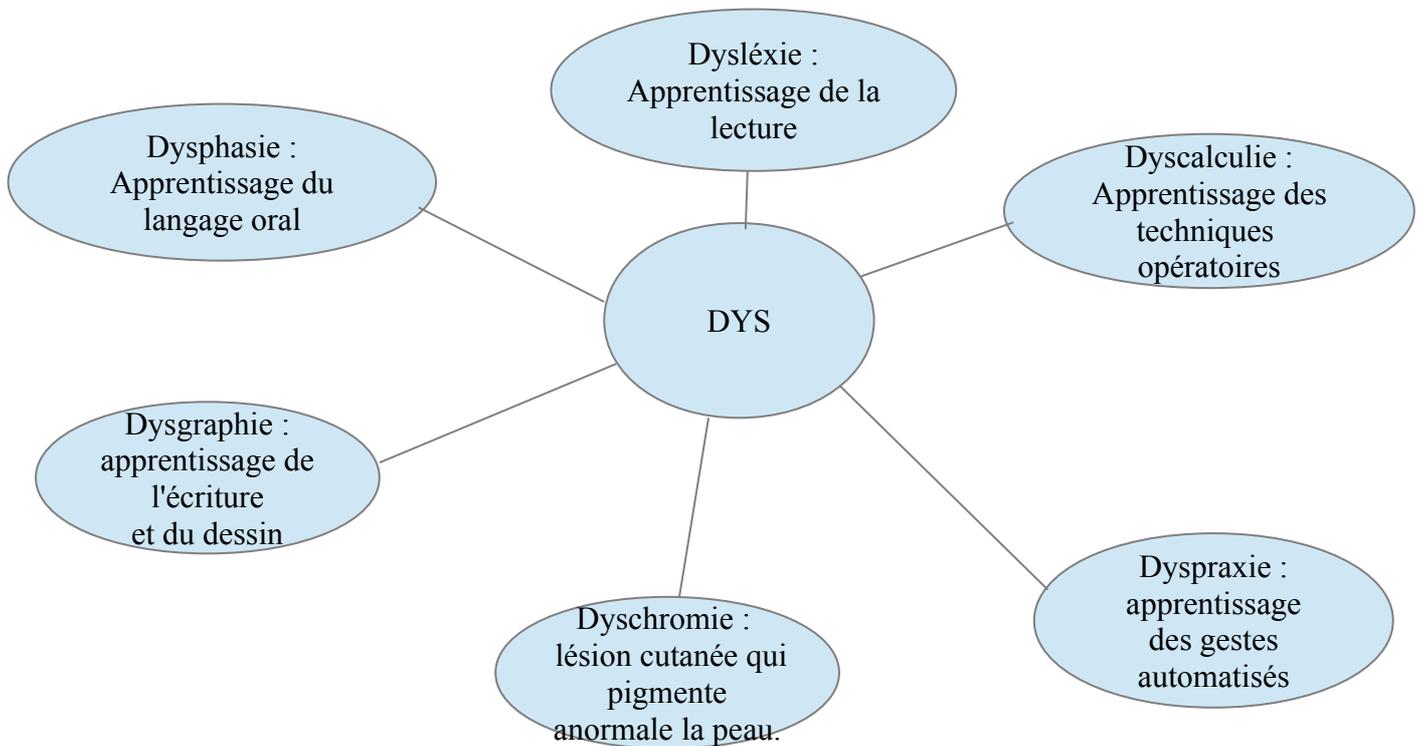




FICHE INFO

Généralités sur les troubles DYS

DEFINITION



Les troubles dys correspondent à des dysfonctionnements cognitifs diagnostiqués et durables. On est dys tout au long de notre vie mais on peut apprendre à compenser.

REASSURER

Que dire aux élèves ?

« Lui expliquer pourquoi il a ces difficultés, que surtout ce n'est pas de sa faute et qu'ensembles on va trouver des solutions pour qu'il progresse.

Il faut surtout l'encourager et lui dire qu'il peut progresser mais qu'il lui faut plus de temps que ses pairs ».

Que dire aux parents de l'élève en situation de handicap ?

Que dire aux parents des autres élèves ?

-Dire que c'est un dysfonctionnement qui perturbe les apprentissages de certains domaines mais ce n'est pas un déficit sensoriel ni intellectuel.

-Expliquer qu'il faut plus de temps pour certains apprentissages, que ce sont des troubles non visibles et que la scolarité est possible grâce à des aménagements. Les enfants dys mettent en place des stratégies compensatoires. Leur enfant a envie de réussir, il faut l'encourager.

-Parler des structures existantes localement (centre de diagnostique par exemple) car leur enfant a besoin d'aides spécifiques.

ENSEIGNER - APPRENDRE / ADAPTER - AMENAGER

 Les aides au niveau de l'école :

- 1) Le PPRE
- 2) Le PAP
- 3) Aider la famille pour une démarche auprès de MDPH

Les adaptations et aménagements sont fonction du trouble DYS (cf les fiches pour chaque trouble)

Coopérer



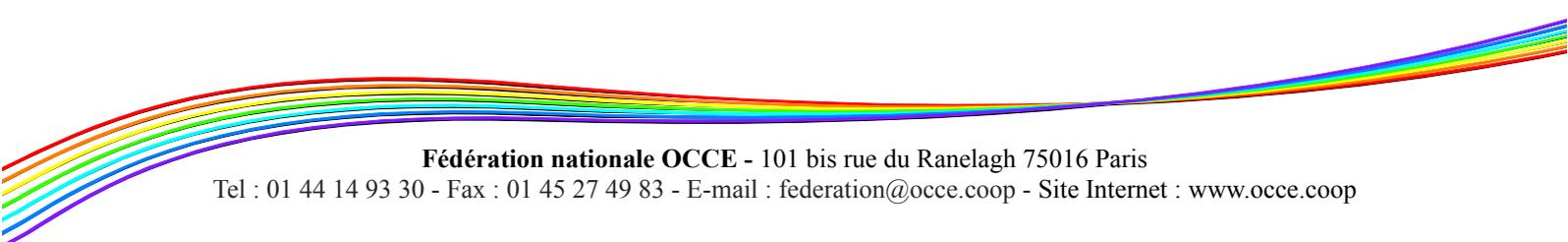
pour mieux inclure

 XXX

 XXX

POUR ALLER PLUS LOIN...

- ▶ Les troubles DYS parents et professionnels/ Fédération des APAJH.
- ▶ Eduscol
- ▶ www.APEDYS.com
- ▶ www.dysmoi.fr



Fédération nationale OCCE - 101 bis rue du Ranelagh 75016 Paris
Tel : 01 44 14 93 30 - Fax : 01 45 27 49 83 - E-mail : federation@occe.coop - Site Internet : www.occe.coop